Zeitschrift: Défis / proJURA

Herausgeber: proJURA **Band:** 3 (2005)

Heft: 12: Les communes de l'Arc jurassien et l'eau

Artikel: Les leçons des dernières innondations [i.e.inondations] : "Décorriger"

les cours d'eau : une option difficile mais incontournable

Autor: Lachat, Bernard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824116

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les leçons des dernières innondations

Par Bernard Lachat

«Décorriger» les cours d'eau:

une option difficile mais incontournable

L'Homme a toujours voulu domestiquer les cours d'eau. Au 18° siècle déjà et durant tout le 19°, il a essayé de rendre navigable les grands cours d'eau en coupant des méandres et en fixant les gabarits. Les travaux de recalibrage se sont poursuivis au 20° siècle, cette fois

marqués du signe de la sécurité face aux inondations plutôt que de la navigabilité. La conquête de nouvelles surfaces de terres agricoles n'est pas étrangère à ces aménagements que l'on voulait exemplaires, rassurants et immuables.

Parmi les inondations qui ont marqué le Jura, celle de 1910, aujourd'hui quelque peu oubliée, a été spectaculaire, notamment en Ajoie. Plus près de nous, celle de 1973 a déclenché, dans les années qui ont suivi et durant plus de 20 ans, des corrections musclées dont les effets négatifs commencent seulement à se faire sentir.

S'il est vrai, qu'à la fin des travaux de correction, l'objectif sécuritaire semblait atteint, un curieux paradoxe naissait. La Confédération a constaté que, plus elle allouait de subventions pour corriger les cours d'eau, plus elle dépensait pour réparer les dommages liés aux inondations.

L'effet pervers de la sécurisation montrait ses limites; il y avait, à nouveau, un problème majeur.

L'illusion de la correction

Les projets de correction de cours d'eau (c'est comme cela que la législation nommait ces interventions), basés essentiellement sur des critères hydrauliques, ont transformé bon nombre de cours d'eau naturels en chenaux rectilignes, de forme trapézoïdale. Ils étaient façonnés avec du béton ou des perrés maçonnés lisses, afin d'obtenir un écoulement maximum dans un minimum de section.

Les plans d'aménagement de cours d'eau, vus en situation, étaient les mêmes que pour la construction des routes. Le domaine des cours d'eau était l'apanage des ingénieurs civils et des constructeurs routiers.

Aucun critère écologique comme ceux liés aux poissons, à la végétation rivulaire, au paysage n'était pris en compte.

Cette domestication très forte, réalisée à grands frais, a donné l'espoir d'une sécurité absolue face aux crues. De plus, l'espace «gagné» sur le cours d'eau et «sécurisé» par la chenalisation et l'endiguement des eaux a autorisé l'appropriation de ces terrains par l'agriculture ou par les col-

La Loire à Brives-Charensac (France). Exemple de réaménagement hydroécologique dans une agglomération.



A. Vue initiale après le passage de la crue et lors des travaux préparatoires. Etat avant les travaux de revitalisation. La route à l'arrière-plan a été reconstruite avec un passage de crue.



B. La Loire réaménagée (2003). Un plus grand gabarit a été donné au cours d'eau et les rives sont traitées en prairies de fauche. Les constructions se trouvent dorénavant hors zone de crues exceptionnelles. La sécurité est atteinte et le paysage retrouve une haute valeur sociale et écologique.



lectivités pour construire logements et industries.

Au cours des dernières années, un peu partout dans le monde, des pluies ont montré que la vision hydraulique unilatérale était incomplète, même en terme de capacité d'écoulement et cela quelques décennies seulement après les constructions. De plus, le transport solide et le vieillissement prématuré des ouvrages n'avaient pas été envisagés.

Dans les bassins versants, l'occupation et l'exploitation intensive des sols ont augmenté tant les drainages que l'imperméabilité des surfaces et donc les ruissellements. Des événements pluvieux normaux se transforment en phénomènes amplifiés, où l'eau est conduite dans le cours d'eau dans des temps beaucoup plus courts que par le passé, lorsqu'il y avait encore une mosaïque de prairies et de haies dans le paysage.

Les «pointes» de crues sont devenues monstrueuses et donc dangereuses. Des eaux plus sales arrivent aux cours d'eau et les particules fines colmatent les fonds empêchant la vie de s'y installer correctement.

Redonner de l'espace aux cours d'eau

Les échanges d'eau entre le lit et les nappes phréatiques sont aussi perturbés. Des cours d'eau corrigés se sont approfondis sous l'effet des crues répétées non débordantes et les nappes associées sont descendues, mettant en danger l'approvisionnement en eau potable.

Les crues ne durent que quelques jours par an. Les périodes de basses eaux, qui sont des épisodes plus fréquents de la vie d'un cours d'eau, ont été complètement oubliées dans les corrections. Le peu d'eau restant en étiage s'étale ou se perd dans un lit surdimensionné ou alors se réchauffe trop en été, perturbant toute la vie dans le cours d'eau et rendant impossible l'autoépuration. Parfois, les eaux disparaissent sous les ouvrages.

Même si dans certaines communes on a l'impression que tout va bien, l'héritage global du passé est très lourd à porter et les solutions pour remédier à certaines situations ne sont pas évidentes.

Forts de ces constats universels, tous les spécialistes s'accordent aujourd'hui à dire qu'il faut redonner de l'espace aux cours d'eau. Pour la sécurité future et pour un bon fonctionnement écologique, il faut tamponner les pointes de crue, stocker ou ralentir l'eau et recharger en permanence les nappes d'eau potable. Il est nécessaire aussi que l'espace de liberté redéfini corresponde à des objectifs d'aménagement non seulement hydrauliques mais aussi écologiques et paysagers.

Quelle priorité dans la revitalisation?

L'eau a toujours joué un rôle social et économique important. L'homme a dû apprendre à vivre avec les caprices naturels des cours d'eau, même si quelques fois, il les a fortement contraints à suivre son idée.

C'est le cas principalement dans les agglomérations où l'extension citadine s'est faite jusque sur les bords du cours d'eau. On a même parfois recouvert des rivières pour pouvoir y construire des parkings ou des immeubles.

Par la force des choses et même si ce n'est pas fréquent, il devient parfois nécessaire de «décorriger» jusque dans les agglomérations, principalement en redonnant de l'espace au cours d'eau et en éloignant les constructions.

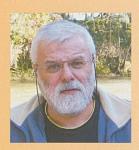
Ce fut le cas, par exemple sur la Loire à Brives-Charensac (France) en 1980, suite à une crue exceptionnelle, où des maisons ont été emportées et où plusieurs morts ont été à déplorer. Le cours d'eau a été élargi au détriment de zones industrielles. Des aménagements techniques de gestion des crues ont été installés et, vu le contexte, les berges ont été aménagées en techniques végétales issues du génie biologique afin de redonner une plus grande valeur écologique et paysagère au site.

On le voit, même en ville, des mesures d'aménagement s'inspirant des modèles naturels peuvent être recommandées lors des interventions.

Néanmoins, il serait aberrant de vouloir «imposer» des revitalisations partout. Si l'on pense à diverses villes où des bâtiments et des quais historiques balisent la rivière, il paraîtrait particulièrement incompréhensible d'exiger des aménagements plus écologiques.

Réaménagement des cours d'eau: les priorités

Avant toute intervention, il faut mener une réflexion critique globale de façon à mettre tous les éléments dans les plateaux de la balance: les avantages écologiques, sociaux, économiques, le paysage, les coûts d'investissement, d'entretien, les incidences à court et long terme sur l'hydraulique, les érosions, les transports et dépôts de sédiments, etc.



Bernard Lachat

Licencié en biologie à l'Université de Neuchâtel (1978).

Enseignement de la biologie à l'Ecole secondaire de Vicques (1979), à temps partiel. Dès 1980, avec son épouse Danielle, fondation du bureau d'études BIOTEC, spécialisé en écologie appliquée. Le bureau compte aujourd'hui 9 collaborateurs à Vicques et 6 à Lyon (France).

Membre de diverses associations professionnelles et de commissions fédérales en hydrologie, hydraulique et écologie.

Chargé de cours à l'EPFL, à l'Université de Tours, à la HES de Lullier et dans diverses autres hautes écoles.

Expert international de génie biologique, consultant et auteur de très nombreux projets de revitalisation de petits, moyens et grands cours d'eau dans divers pays d'Europe et Outre Atlantique.

Nombreuses expériences dans le domaine de l'aménagement des cours d'eau, de la protection des berges et des sols contre l'érosion.

Autres détails : http://biotec.ch/

Selon l'adage qu'il est plus facile de mettre un morceau de sucre dans son café que de le ressortir, les opérations de revitalisation des cours d'eau sont quasiment toujours plus coûteuses et plus complexes que celles qui ont prévalu à leur correction.

Cependant, les aspects financiers seuls ne doivent pas constituer l'unique critère de décision. En terme d'aménagement, la priorité doit être donnée aux éléments suivants:

- garantir la sécurité de la population et des biens;
- favoriser une mise en réseau de l'hydrosystème (continuum fluvial);
- garantir une épuration et une régénération maximales des eaux;
- assurer un débit suffisant à l'étiage;
- assurer le transit piscicole;
- fournir à la faune aquatique et terrestre des habitats diversifiés en quantités suffisantes.

En accomplissant ces tâches, on fournira aussi un espace bénéfique à l'Homme.

Réserver aux cours d'eau un espace suffisant

La législation suisse en vigueur permet de mieux comprendre et de mieux orienter les actions face aux dangers liés aux cours d'eau. De plus, diverses publications sous l'égide de la Confédération ou d'autres organismes ont été diffusées pour les gestionnaires et le public.

Toutefois, la volonté politique d'application de ces articles de lois demeure aujourd'hui encore bien timide et la multiplicité des références légales ne facilite pas la tâche.

On l'a vu, la chenalisation et l'endiguement ont réduit l'espace des cours d'eau. La revitalisation nécessite donc, presque toujours, un espace plus grand qu'actuellement, comme le stipule du reste la législation (LEaux, art. 37 et 38; OACE, art. 21). Or c'est ici que réside la principale difficulté: obtenir la maîtrise foncière du sol, afin de réaliser un bon projet de revitalisation en relation avec la sécurité, est très compliqué en Suisse.

Pour garantir la qualité des eaux et prévenir les dangers et les dégâts liés aux inondations, il est essentiel que chaque cours d'eau ait assez d'espace pour pouvoir évoluer naturellement en tout temps.

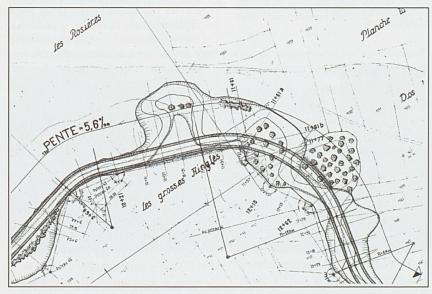
Pour cela, il est impératif d'avoir:

- 1) un gabarit suffisant pour absorber les volumes et l'énergie des débits de crue ainsi que le transport solide (charriage);
- 2) suffisamment d'espace pour assurer la diversité du lit, des berges et des rives en tant que paysage et lieu de détente pour l'Homme, et en tant qu'habitats pour la faune et la flore;
- 3) suffisamment de distance entre le cours d'eau et les zones exploitées pour éviter des pollutions.

La gestion des risques

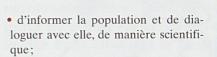
Des taux d'occupation toujours plus forts du territoire, l'exploitation inadéquate des sols, la hausse continue des valeurs exposées, l'augmentation des voies de communication et les besoins croissants liés au travail et aux loisirs, constituent des facteurs qui aggravent le potentiel des dommages dans les zones concernées.

Il est donc nécessaire, voire incontournable, de ramener les risques et les dommages à un niveau supportable. Pour ce faire, dans les zones à risques, il y a tout particulièrement lieu:



Extrait d'un plan de correction de la Sorne sur la commune de Courfaivre vers 1960. On distingue les anciens méandres et le tracé de la correction aux allures routières.

Dáfis



- de rappeler régulièrement l'importance des inondations (et des dangers naturels en général);
- de ressourcer la mémoire collective lorsqu'elle s'estompe en période épargnée, cela sans excès de catastrophisme;
- de contrer efficacement les personnes irresponsables ou inconscientes des risques, qui s'installent dans les secteurs menacés ou qui en exploitent les sols de manière inadaptée;
- de différencier les objectifs de protection selon la nature et la valeur des biens (analyse coût-bénéfice);
- de gérer les risques dits «résiduels», notamment en planifiant des mesures d'urgence (alerte, alarme, prévention, etc), des mesures de comportement et de culture du risque;
- d'exiger une affectation adaptée des zones menacées (les espaces dans lesquels des processus dangereux d'inondation peuvent être contenus, freinés ou détournés doivent demeurer exempts de constructions et d'installations susceptibles de diminuer leur fonction);
- de vérifier la sécurité en réexaminant périodiquement les documents de bases et le concept de protection;
- de contrôler les mesures techniques de sécurité et d'assurer l'entretien.

Ces principes devraient s'appliquer aux aires de rétention des crues, aux zones de dépôts d'alluvions, aux chenaux d'écoulement, aux laves torrentielles, aux lits des cours d'eau et à leurs rives.



Revitalisation d'un petit cours d'eau du Jura, la Cornoline.

- A. Chenalisé dans les années 1930. Lit et pied de berge en béton (14.02.00).
 - B. Etat deux ans après les travaux et évolution de la végétation (09.07.03). Le site est devenu très attractif pour la faune, notamment les oiseaux et les libellules, et pour les promeneurs qui découvrent un nouveau paysage attrayant aux portes de leur village.



Vers une vision à long terme

L'héritage des corrections de cours d'eau du passé est assez lourd à supporter actuellement. Il le sera d'autant plus dans les décennies à venir.

La correction systématique des cours d'eau par une chenalisation et des endiguements est devenue aujourd'hui un non-sens, sauf, peut-être, dans des cas très particuliers. Dans les projets, il faut absolument effacer les solutions classiques du 20ème siècle au profit d'une réflexion beaucoup plus naturelle et logique.

On s'aperçoit aujourd'hui que d'agir sectoriellement sans avoir une vision, ni une gestion coordonnée du bassin versant avec une concertation des principaux acteurs, est inefficace à long terme. Pour pouvoir agir localement il faut penser globalement.

Finalement, il est peut probable que l'on puisse, dans un avenir proche, assurer au sein même des agglomérations la sécurité nécessaire contre les inondations. Il faut donc se diriger vers une meilleure gestion des eaux sur l'ensemble du territoire et vers une meilleure utilisation des sols.

Pour cela, et même si la nouvelle politique agricole (PA 2011) s'y emploie gentiment, le dialogue avec le monde de l'agriculture est incontournable. Il ne faudrait pas trop tarder, car, qu'on le veuille ou non, c'est bien la zone agricole qui protégera les agglomérations contre les inondations.